



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 13 février 2020

Le jeudi 13 février 2020, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Isère, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Lisiane HUET 1^{ère} Adjointe.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 7 février 2020 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 15

Membres présents :

Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

Membres absents excusés :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; M. Michel GIEUX ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION ;

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

▪ **Budget principal et budget annexe assainissement : Adoption des comptes de gestion**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments des comptes de gestion établis par le receveur pour l'année 2019 concernant le budget principal de la commune et le budget annexe assainissement, adopte sans réserve ces documents.

▪ **Budget principal - Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal de la commune qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.619.239,39	2.155.996,70	973.873,65	995.041,86
+ 536.757,31		+ 21.168,21	
		Résultat reporté + 44.900,48	
Résultat cumulé + 536.757,31		Résultat cumulé +66.068,69	
+ 602.826,00			

En section d'investissement, en dépenses les restes à réaliser s'élèvent à : **256.719,80 €** ; en recettes les restes à réaliser s'élèvent à : **43.344,99 €**

▪ **Budget annexe assainissement- Approbation du compte administratif**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe assainissement qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
29.231,74	53.484,09	199.166,26	436.499,71
+ 24.252,35		+ 237.333,45	
Résultat reporté +10.818,32		Résultat reporté - 179.176,00	
Résultat cumulé + 35.070,67		Résultat cumulé +58.157,45	
+ 93.228,12			

▪ **Budget annexe assainissement - Reversement à Vitré Communauté**

Conformément à sa délibération du 19 décembre 2019, le conseil municipal confirme le transfert à Vitré Communauté de la totalité des résultats (fonctionnement et investissement) du budget annexe assainissement constatés au 31/12/2019.

- Résultat de fonctionnement : +35.070,67 €
- Résultat de la section d'investissement : +58.157,45 €

Le conseil municipal précise que ce transfert des résultats s'effectuera en 2020, décide d'ouvrir au budget principal de l'exercice 2020 les crédits nécessaires à la réalisation des transferts des résultats susvisés qui donnent lieu à émission des mandats, et décide la clôture du budget annexe de l'assainissement au 31.12.2019.

▪ **Personnel communal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vu l'accord de l'agent, vu la saisine des instances paritaires autorise la mise à disposition de la MAPA de Val d'Izé, d'un agent communal au grade d'adjoint d'animation, à hauteur de 17h30 par semaine, hors période de vacances scolaires.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention qui précisera les modalités de cette mise à disposition avec le CCAS gestionnaire de la MAPA.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de transformer, au 1.04.2020, l'emploi de technicien en un emploi de technicien principal 2^{ème} classe, afin de permettre la nomination d'un agent à ce grade.

Par ailleurs compte tenu de la mise à disposition de la MAPA d'un adjoint d'animation, il convient de modifier son emploi de 24/35^{ème} en un emploi de 29/35^{ème} au 1.04.2020.

▪ **Restaurant scolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition d'une famille izéenne, décide d'organiser une opération « Bol de Frites » au restaurant scolaire, le mardi 24 mars 2020, et précise que pour chaque repas « Bol de frites » consommé, il sera reversé 3€ à l'association « Petits Princes ».

▪ **Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont**

Jusqu'au 31.12.2019, une convention prévoyait la prise en charge par la commune des fournitures administratives, des copieurs, des envois postaux du syndicat et un remboursement forfaitaire par le syndicat. Compte tenu de la réorganisation interne du syndicat, le conseil municipal valide la nouvelle convention qui prévoit la prise en charge par la commune des seuls envois postaux et un remboursement du syndicat sur présentation des dépenses.

▪ **Foncier**

Sur proposition de la commission « Voirie, hydraulique, Landes.. », le conseil municipal décide de mettre en location à l'EARL de la Mairie : LOUVEL Jean-Marc, les landes communales cadastrées AJ 0089, AJ 0090 et AJ 0091 moyennant le versement d'un fermage annuel de 140,00€ l'hectare.

▪ **Installation classée**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au dossier présenté par l'EARL VILLAURY située sur la commune de Montreuil Sous Pérouse, ce projet portera les effectifs d'un atelier porcs à 250

reproducteurs, 12 cochettes (truies non productives), 952 places de post-sevrage et 2520 places d'engraissement.

Affaires diverses

- Présentation du rapport d'activité du SMICTOM : le document est téléchargeable sur le site du syndicat,
- Présentation de la Fête de l'Agriculture organisée par les Jeunes Agricultures du Pays de Vitré, à Val d'Izé, les 22 et 23 août prochains,
- Remerciements aux élus qui se sont engagés pour la commune au sein du Conseil Municipal et dont le mandat prendra fin en mars prochain.